



BIONET SOLUBLE

TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES CANALISATIONS EN SACHETS HYDROSOLUBLES

CARACTERISTIQUES

Formulation biologique en poudre puissamment activée à base de cultures de micro-organismes, d'enzymes et d'éléments nutritifs pour la digestion des graisses, de l'amidon, des protéines, de la cellulose et des corps gras.

Permet de dégrader les graisses dans les bacs à graisse et les canalisations et d'espacer, voire de supprimer, le pompage du bac.

Contribue au bon fonctionnement des systèmes d'évacuation en maintenant l'équilibre biologique et en contrôlant les odeurs.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : poudre.
- Couleur : blanche.
- Odeur : inodore.
- Densité à 20°C : 0,75 / 0,95.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas utiliser en même temps que des produits d'entretien chimiques.
Stockage dans un endroit frais et sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : 1 sachet à dissoudre dans 1 seau de 8 litres l'eau.

- **Application** : injection directe dans les réseaux.

Effectuer le traitement en fin de nettoyage si possible la veille du congé hebdomadaire.

Bacs à graisse

Nous préconisons une vidange avant de démarrer le programme d'entretien.

Ensemencement du bac avec 3 sachets par m3 directement dans le bac.

Injection au niveau des siphons de la cuisine selon le dosage ci-dessous :

Nombre de repas/jour	Nombre de sachets
Jusqu'à 250 repas	1 sachet / semaine
De 250 et 500 repas	2 sachets / semaine
Plus de 500 repas	3 sachets / semaine

Canalisations

Prévoir un traitement avec un sachet tous les 15 jours à injecter directement dans le réseau d'évacuation.

Fosses septiques

Ensemencement de la fosse avec 3 sachets par m3 directement dans la fosse.

Entretien avec 1 sachet tous les 15 jours.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009